

Département : VENDEE

Arrondissement : FONTENAY LE COMTE

Communauté de Communes VENDEE SEVRE AUTISE

N°2023B_06_044

DECISION DU BUREAU

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-trois juin à 14h30, les membres du Bureau de la Communauté de Communes Vendée Sèvre Autise se sont réunis à la **Mairie de Nieul-sur-l'Autise (Rives-d'Autise)**, sous la présidence de Monsieur BOSSARD Michel.

PRÉSENTS :

- M. BOSSARD Michel, Président, Maire de la commune de Rives-d'Autise
- M. GUILLON Stéphane, Vice-président, Maire de la commune de Bouillé-Courdault
- M. DAVID Daniel, Vice-président, Maire de la commune de Benet
- M. HENRIET Christian, Vice-président, Maire de la commune de Saint-Pierre-le-Vieux
- M. BORDET Bernard, Vice-président, Maire de la commune du Mazeau
- Mme RINEAU Annie, Vice-présidente, Maire de la commune de Maillezais
- M. LA MACHE Denis, Vice-président, Maire de la commune de Saint-Sigismond

EXCUSÉS :

- M. CARTRON David, Vice-président, Délégué de la commune de Saint-Hilaire-des-Loges
- M. CHOLLET Joël, Vice-président, Délégué de la commune de Benet
- Mme POUPLIN Adeline, Vice-présidente, Maire de la commune de Liez
- M. RENAULT Claudy, Vice-président, Maire de la commune de Xanton-Chassenon

SECRÉTAIRE DE SEANCE :

- Mme RINEAU Annie, Vice-présidente, Maire de la commune de Maillezais

OBJET : ESPACE DE LOISIRS DU LAC DE CHASSENON : TARIFS SPECIAUX POUR LE 14 JUILLET 2023

Monsieur le Président donne la parole à Madame RINEAU.

Madame RINEAU informe que la Mairie de Xanton-Chassenon souhaite à nouveau organiser les festivités du 14 juillet sur l'Espace de Loisirs du lac de Chassenon.

Ces festivités comprendront une randonnée pédestre à l'extérieur du site, puis sur le site-même, un pique-nique, des jeux divers, un stand de restauration rapide (à partir de 18h00), et le lancement des feux d'artifice (à partir de 23h).

Les participants à l'ensemble de cette manifestation auront accès au site afin d'y pique-niquer et de participer aux activités proposées.

Afin de faciliter l'accès au site, la Mairie de Xanton-Chassenon sollicite la Communauté de Communes pour que l'entrée soit gratuite à partir de 12h30 pour les participants à l'ensemble des festivités, et à partir de 18h pour le public voulant accéder au site et profiter de la manifestation.

Considérant la manifestation organisée par la Mairie de Xanton-Chassenon, le 14 juillet 2023,

Considérant la volonté de la Mairie de proposer l'accès gratuit au lac aux personnes participant à l'ensemble de la manifestation (randonnée, pique-nique, activités...), et à tout public à partir de 18h00,

Considérant la convention à venir avec la Mairie de Xanton-Chassenon définissant les modalités d'occupation du site pour cette journée,

Monsieur le Président demande aux membres du Bureau son accord pour la gratuité de l'accès à l'Espace de Loisirs du lac de Chassenon, le 14 juillet 2023, pour :

- les personnes inscrites aux activités organisées par la Mairie à partir de 12h00,
- et à l'ensemble des usagers à partir de 18h00.

Envoyé en préfecture le 29/06/2023

Reçu en préfecture le 29/06/2023

Publié le 29/06/2023

SLOW

ID : 085-248500563-20230623-2023B_06_044-DE

Après en avoir délibéré, le Bureau de la Communauté, à l'unanimité donne son accord pour la gratuité de l'accès à l'Espace de Loisirs du lac de Chassenon, le 14 juillet 2023, pour :

- les personnes inscrites aux activités organisées par la Mairie à partir de 12h00.
- et à l'ensemble des usagers à partir de 18h00.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que ci-dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

Fait à RIVES-D'AUTISE, le 23 juin 2023

Le Président,

Michel BOSSARD



La secrétaire de séance,

Annie RINEAU